

# Inscriptions aux compétitions – informations

Valable à partir du 12 avril 2023

## 1. Introduction

L'agenda de BBA constitue la base du processus d'inscription aux compétitions. En athlétisme, les compétitions et les camps d'entraînement sont des éléments importants pour un développement complet des athlètes. C'est pourquoi BBA recommande la participation à un nombre adapté de compétitions et de camps d'entraînement au cours de la saison.

Pour les compétitions, il faut une **licence** et à partir de U16 l'**affiliation à Swiss Athletics**. Cette démarche annuelle est à effectuer par les athlètes.

## 2. Agenda

L'agenda présente différents types de compétitions, à savoir

- a. **Compétitions prioritaires** : BBA définit des compétitions prioritaires pour les différents groupes d'entraînement. La participation à ces compétitions est obligatoire et des entraîneurs sont présents.
- b. **Compétitions recommandées** : l'agenda contient en outre une liste des compétitions auxquelles il est recommandé de participer. Dans la mesure du possible, un entraîneur de BBA sera présent sur place pour assurer le suivi.
- c. **Championnats** suisses / Finales suisses et cantonales des projets de relève, ainsi que des compétitions sur **invitation**
  - **Compétitions non mentionnées** : après discussion avec les entraîneurs.
  - **Manifestations** : les manifestations du club et les camps d'entraînement sont également listés dans l'agenda.

L'agenda est envoyé aux athlètes au printemps, en été et en janvier et se trouve également sur le site internet.

L'inscription interne aux compétitions U10-U16 se fait via le [site BBA](#) où se trouvent également les informations concernant les compétitions recommandées.

L'aide des membres est attendue lors des compétitions organisées par BBA. L'aide apportée donne lieu à une réduction de la cotisation de membre pour l'année suivante.

## 3. U10-U16 - Processus d'inscription

### 3a Compétitions prioritaires

- Les athlètes sont inscrits aux compétitions prioritaires de manière centralisée par la **coordination des compétitions** auprès de l'organisateur. Les **frais d'inscription** sont payés par BBA.
- L'invitation pour les **inscriptions internes** aux compétitions est faite par la coordination des compétitions et/ou les entraîneurs principales.
- Les informations de détail sur le déroulement des compétitions sont fournies par les entraîneurs principaux.

à noter :

- En cas d'**inscription tardive** pour une inscription interne, les athlètes sont tenus de s'inscrire eux-mêmes auprès de l'organisateur et d'assumer les frais d'inscription pour cette compétition.
- En cas de **non-participation** à une compétition payée par BBA, les frais d'inscription sont à la charge des athlètes, sauf si un certificat médical est présenté dans le délai d'une semaine.
- Les **désistements de dernière minute** pour cause de maladie/blessure doivent être envoyés à l'entraîneur principal **et** à la coordination de compétition ([competitions@biel-bienne-athletics.ch](mailto:competitions@biel-bienne-athletics.ch)).
- Pour les équipes **UBS Kids Cup Teams, relais et les compétitions interclub**, la demande de participation et la composition des équipes sont faites directement par les entraîneurs principaux.

### 3b Compétitions recommandées

- - Les athlètes sont **eux-mêmes responsables** des inscriptions aux compétitions, y compris le paiement des frais d'inscription. Dans certains cas exceptionnels, les compétitions recommandées sont également payées par BBA et marquées ainsi sur le site.
- Les frais d'inscription sont à la charge des athlètes.

### 3c Schweizer Meisterschaften, Kantonale und Schweizer Finals der Nachwuchsprojekte, Wettkämpfe gemäss Aufgebot

- Les inscriptions aux Championnats suisses, aux finales cantonales et aux finales suisses des projets de relève doivent être effectuées par les athlètes eux-mêmes.
- Selon la compétition, les inscriptions se font via l'organisateur ou via [Swiss Athletics](https://www.swissathletics.ch).
- Les frais d'inscription sont pris en charge par BBA. Il sera parfois nécessaire que l'athlète avance cependant lui-même l'argent lors de l'inscription.

## 4. Processus d'inscription aux compétitions pour U18 à Actifs, course à pied et le groupe plaisir

- Les athlètes sont **eux-mêmes responsables** des inscriptions aux compétitions, y compris le paiement des frais d'inscription.
- Le remboursement des **frais d'inscription** payés pour les compétitions prioritaires peut être **réclamé** jusqu'au 15 septembre (fin de l'année associative) avec le formulaire officiel de frais d'athlètes. Important : **seuls les frais de participation aux compétitions figurant dans l'agenda** et dans la planification des compétitions **seront payés, après accord préalable** avec l'entraîneur principal et du/de la responsable sportif-ve.
- Si le paiement d'une compétition prise en charge par BBA doit être effectué collectivement, ceci doit être annoncé à la coordination des compétitions.

## 5. Evénements divers

- Pour les **camps d'entraînement externes**, l'inscription doit être effectuée directement par les athlètes.
- Pour les événements du club, les responsables des événements inviteront les membres à s'inscrire.

gs/sb, trad. jw, 12.04.2023